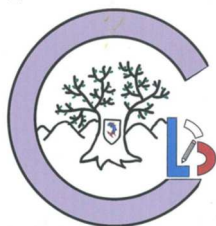


# Collège Denis Brunet

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Maintenance des installations Appareils frigorifiques, Appareils de cuisson

### Objet du marché

Le présent marché vaut règlement de consultation, acte d'engagement.

Le présent marché porte sur la vérification, l'entretien préventif et curatif des appareils frigorifique, de cuisson et électrique, de par l'exécution des opérations périodiques de vérification, de réglages, lubrifications et suivi, afin de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des installations définies dans le présent cahier des charges.

Le marché se compose d'un lot, il peut éventuellement se décomposer en deux lots (1 lot appareils frigorifiques, 1 lot appareils de cuisson)

### Présentation

- Un collège,

### Durée du contrat

La date des prestations est fixée du **01/01/2020 au 31/12/2023**

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre partie sous préavis de 3 mois par lettre recommandée.

### Modalités

Au préalable, l'entreprise devra prendre rendez-vous avant les visites.

A chaque arrivée sur site, le technicien se présentera obligatoirement à l'accueil et à l'intendance afin de signaler sa présence.

Il devra se conformer aux obligations imposées à l'accueil des visiteurs au sein d'un établissement scolaire.

Pendant l'intervention, le technicien devra respecter le règlement intérieur de l'établissement scolaire et adopter un comportement adapté.

A son départ, le technicien informera l'intendance en lui précisant la date de la prochaine intervention si le problème n'est pas résolu, sinon l'informera que celui-ci est réglé.

Il devra :

- Mettre à jour systématique les **livrets d'entretien** existants,
- Etablir un **Compte rendu de visite détaillé**, daté et signé,
- Mettre à jour systématique le **registre de sécurité**, daté et signé.

### La visite préalable obligatoire

Préalablement à la remise de son offre, le candidat visitera l'ensemble des installations.

Il doit prendre rendez-vous auprès du service intendance du collège avant celle-ci. Dès son arrivée, il devra se présenter à l'accueil et pourra, ensuite, effectuer tous les relevés qu'il souhaite et juge nécessaires à la remise de son offre, avec un agent de l'établissement.

Dans ce cadre, les candidats devront vérifier et compléter le **listing matériel non exhaustif**.

Il ne pourra donc faire prévaloir quelque oubli que ce soit, concernant la prise en charge du matériel lors de la réalisation de ses prestations.

### Inventaire des installations

Description faite à minima et de manière non exhaustive.

- **Liste du matériel frigorifique**
  - 1 Centrale frigorifique
  - 1 Chambre froide positive - Fruits et légumes
  - 1 Chambre froide positive – BOE

# Collège Denis Brunet



- 1 Chambre froide positive – Produits frais (viande)
- 1 Chambre froide positive – Local coupe (entrées)
- 1 Chambre froide positive – Produits finis (fromage, desserts)
- 1 Chambre froide positive – Chariots
- 1 Vitrine réfrigérée self (+ 2°)
- 5 Chambres froide positive sur groupe extérieur
- 1 Chambre de congélation (- 20°) sur groupe extérieur
- 1 Climatisation local VDI
- 1 Cellule de refroidissement
- 1 Salade bar
- 1 frigo du jour
- 1 Fontaine réfrigérée (self)
- **Liste du matériel de cuisson**
  - 6 Plaques chauffantes électriques
  - 1 bain marie gaz
  - 1 marmite gaz
  - 1 sauteuse gaz
  - 2 fours électriques
  - 2 friteuses électriques
  - 1 Plaque gaz 2 brûleurs
  - 1 gastro auto chauffante
- **Liste des autres matériels électriques**
  - 1 Lave-vaisselle COMENDA
  - 1 Lave batterie WINTERHALTER

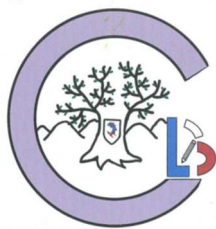
## Conditions d'exécution des prestations (conforme à la norme en vigueur)

- **ENTRETIEN PREVENTIF**
  - Une visite annuelle de maintenance préventive des installations.
  - Une visite concernant l'arrêt du matériel frigorifique, début juillet.
  - Une visite concernant la remise en route du matériel frigorifique, fin août.
  - La formation du personnel : lors de sa visite préventive annuelle le titulaire assurera auprès des personnels de l'établissement une information sur le fonctionnement des matériels en place et la conduite à tenir en cas de panne ou de dysfonctionnement, particulièrement dans le cas d'un changement de matériel ou d'une modification de procédure.

## **Opérations d'entretien général**

- Vérification des robinetteries d'eau chaude et d'eau froide,
- Remplacement des joints sur robinetterie EC/EF sur appareils de cuisson (à l'exception de tout autre joint),
- Vérification des portes de fours,
- Vérification, nettoyage, graissage de tous les organes mécaniques (articulations de portes de four, poignées, couvercles, basculement sauteuses...),
- Vérification des butées d'arrêt et de l'équilibrage des couvercles,
- Contrôle réglage et graissage de toutes autres pièces mobiles sur appareils, machines ou meubles,
- Démontage des habillages,
- Vérification des calorifuges,
- Vérification des visseries et remplacement,
- Vérification des piétements de tables, plonges et appareils,
- Vérification, graissage des roues de l'ensemble des chariots de manutention, débarrassage, chauffant et froid,

# Collège Denis Brunet



- Fourniture de liquides, graisses, huiles nécessaires à cet entretien.

## Opérations sur le matériel électrique

- Vérification des coupures, essais de régulation de chauffe,
- Contrôle des contacteurs,
- Contrôle des thermiques,
- Resserrage des diverses connexions et bornes,
- Mesures d'isolement des fileries, contrôle et recherche des masses,
- Etat de serre-câble, des boîtiers de raccordement et des câbles souples d'alimentation,
- Mesure des résistances,
- Vérification des sections de distribution,
- Nettoyage des parties magnétiques des contacteurs,
- Remise en place de la petite serrurerie et boulonnerie diverses,
- Resserrage des masses.

## Opérations sur le matériel de préparation

- Vérification des coupures,
- Contrôle des commutateurs, contacteurs et thermiques,
- Resserrage des diverses connexions et bornes,
- Etat de serre-câbles, des boîtiers de raccordement et des câbles souples d'alimentation,
- Remplacement éventuel des témoins lumineux,
- Mesure des résistances et remplacement des fusibles,
- Graissage, vidange éventuelle des bains d'huile,
- Vérification des moteurs électriques et transmissions,
- Réglages des moteurs,
- Vérification des commandes, des protections et des relais,
- Nettoyage des organes électriques de commande.

## Opération sur le matériel de distribution chauffant

- Vérification des coupures,
- Contrôle des commutateurs, contacteurs et thermiques,
- Resserrage des diverses connexions et bornes,
- Mesures d'isolement et ré isolement partiel éventuel des fileries,
- Etat des serre-câbles, de boîtiers de raccordement et des câbles souples d'alimentation,
- Remplacement éventuel des témoins lumineux,
- Mesures des résistances et remplacement des fusibles,
- Graissage,
- Remise en place de la petite visserie,
- Habillage et boulonnerie,
- Nettoyage des robinets automatiques d'eau (bain-marie).

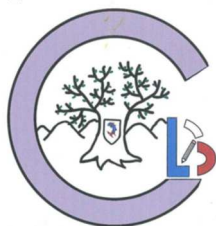
## Opérations sur le matériel de laverie

- Vérification de l'état général de la carrosserie, des rideaux, filtres, propreté machine et vaisselle,
- Vérification des alimentations électriques, eau (température et pression),
- Contrôle des sécurités d'ouverture des portes et capots,
- Vérification des circuits hydrauliques, de l'état des tuyauteries, de l'étanchéité,
- Vérification et contrôle des circuits de commande : programmateurs, contacteurs, thermostats, électrovannes, intensités,
- Contrôle de l'isolement des résistances et moteurs,
- Détartrage de la machine et du surchauffeur si nécessaire, nettoyage des pressostats,
- Vérification du circuit de lavage et rinçage des rampes, jets, tourniquets, contrôle des températures,
- Vérification des écoulements,

## Opérations sur les matériels fonctionnant au gaz

- Contrôle combustion,

# Collège Denis Brunet



- Vérification de l'étanchéité des canalisations,
- Remplacement des joints défectueux,
- Graissage des robinetteries gaz,
- Vérification et nettoyage des prises d'air et des venturis,
- Nettoyage et réglage des injecteurs, veilleuses, brûleurs,
- Réglage des ralenti,
- Vérification et réglage des valves de sécurité et des thermostats,
- Dépose des plaques coup de feu, nettoyage des carreaux et feuillures,
- Contrôle et réparation éventuelle des garnitures,
- Remplacement des petites visseries (façades...),
- Contrôle et graissage des articulations des portes de fours, couvercles de marmites, sauteuses...
- Essai général de fonctionnement

## Contrôle électrique

- Tension
- Intensité
- Isolement

## Etat des échauffements

- Fusibles
- Interrupteurs
- Thermostats
- Contacteurs

## Contrôle mécanique

- Moteur de condenseur
- Moteur d'évaporateur
- Turbines de ventilation
- Resserrage de la visserie
- État des câbles
- Graissage

## Contrôle frigorifique

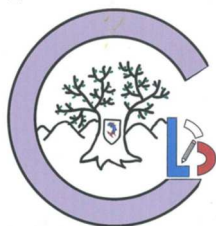
- Prise de pressions sur compresseur et centrale
- Contrôle du circuit frigorifique
- Vérification du compresseur et des organes de sécurité
- Pressostats haute et basse pression
- Pressostat d'huile
- Thermostat
- Réglage du détendeur (surchauffe)
- Contrôle des vannes de régulation
- Prises

## Contrôle aéraulique

- Remplacement des filtres,
- Nettoyage de l'évaporateur,
- Nettoyage du condenseur,
- Prise des températures au soufflage et à la reprise,
- Rendement,
- Puissance.

# Collège Denis Brunet

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## ○ ENTRETIEN CURATIF

La prestation maintenance correspond à l'intervention du prestataire dans un délai fixé ci-après afin de procéder à la réparation d'un matériel défaillant ou au remplacement, sur devis, de certaines pièces si nécessaires.

S'agissant d'un forfait annuel, les frais de main d'œuvre et déplacement sont compris dans le prix. Seul le remplacement de pièces peut faire l'objet d'une facturation, dans la mesure où un devis a été préalablement présenté et accepté par l'autorité compétente

### **Protection des locaux et des équipements**

S'agissant de locaux nécessitant la tenue d'une hygiène rigoureuse, le périmètre de chaque intervention sera maintenu en parfait état de propreté. Des dispositifs de type bâches, films plastique etc... doivent éventuellement être mis en place pour protéger les équipements de toute poussière ou pollution.

### **Fin de chantier**

Le titulaire prendra toutes dispositions pour que les matériels objets du marché soient laissés en fin de travaux dans le même état qu'au début de l'intervention. Il a l'obligation d'évacuer les matériels changés et de recycler les éventuels déchets électriques.

### **Qualité des produits utilisés (si nécessaires)**

Le titulaire du marché n'utilisera, pour l'exécution des prestations, que des produits dûment homologués.

### **Délais d'intervention en cas de panne**

Dans le cadre de cette prestation, le titulaire du marché s'engage à intervenir dans un délai de 48h, ramené à 4h en cas d'urgence, à compter de la signification de l'incident par notre agent technique.

### **Modification des installations**

Il est rappelé que le titulaire du contrat ne peut en aucun cas modifier les installations sans en avoir préalablement reçu l'autorisation du propriétaire

### **Responsabilité**

L'entreprise s'engage à fournir dès la signature du contrat, une attestation d'assurance qui couvre sa responsabilité pendant l'exécution des travaux, la société est responsable des dommages qui pourrait être causée par son personnel soit aux personnes soit aux biens de son client.

### **Modification de la législation**

Si au cours du contrat la législation portant sur les prestations à réaliser, tant sur la forme que sur le mode d'exécution, viennent à évoluer, le Titulaire aura l'obligation de s'y conformer.

Si ces évolutions ont une incidence directe sur les prestations contractées, elles pourront faire l'objet d'un avenant.

### **Conditions de vente**

Les contrats devront comporter le descriptif des installations et les prestations détaillées réalisées par le fournisseur ainsi que la redevance forfaitaire annuelle HT, la TVA applicable et le montant TTC.

Le fournisseur devra indiquer les fournitures, les pièces détachées qui sont comprises dans le forfait et celles qui n'y sont pas.

Dans le cadre de réparations éventuelles, le fournisseur devra indiquer les conditions de tarification concernant le taux horaire TTC de la main d'œuvre et les éventuels frais de déplacement et préciser le délai d'intervention. Les travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un devis et ne seront exécutés qu'après accord du chef d'établissement ou de l'adjoint gestionnaire.

# Collège Denis Brunet



Le candidat devra indiquer les moyens humains mis en place, les formations techniques du personnel, la procédure environnementale.

L'acheteur se réserve le droit de procéder après analyse des offres, à une négociation écrite ou orale, avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, l'acheteur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Le nombre minimum de candidats admis à négocier est fixé à 3 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats). La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix (ou le coût global).

## **Révision de prix**

Le prix annoncé sera ferme pour toute la durée du contrat.

## **Modalités de règlement**

Les factures seront transmises de préférence par voie dématérialisée sur Chorus Portail Pro.

Il sera établi deux factures par an.

Le paiement interviendra par mandat administratif dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture.

## **Document à produire**

- Le présent cahier des charges : daté, paraphé et signé
- Le contrat faisant état de toutes les clauses prévues dans le cahier des charges
- Le Cahier des clauses techniques particulière
- Le mémoire technique
- Le certificat d'assurance professionnelle en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire
- Liste de références (collèges/lycées/autres)

Le Collège Denis Brunet se réserve le droit d'ajouter des dispositions d'ordre technique qui ne figurent pas au présent cahier des charges sans que ces dispositions changent l'économie générale du présent cahier des charges.

## **Critères d'attribution du marché**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

- Conditions financières 60 %
- Valeur technique en lien avec l'objet du présent marché 40 %

Le collège notifie la réponse à chaque candidat.

## **Calendrier**

Dépôt des propositions de contrat au plus tard le **1er mars 2019** par mail à [intendance.0260030S@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0260030S@ac-grenoble.fr). Le candidat est tenu par son offre pendant **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

Cachet de l'entreprise

Vu et pris connaissance, le

NOM, prénom

Fonction

Signature